

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 12 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Michel Cudet, Maire,

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON-LAROUTE, Jacqueline AYMOZ, Dominique BARRAT, Marielle BRUNET, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Michel KRYSTLIK, Anthony MAHE, Richard MEYER, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ

SECRETAIRE : Thierry BEAUFORT

En exercice : 17 Présents : 15 Votants : 16

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

Ces deux derniers mois ont été résumés dans l'édito de la dernière lettre municipale.

– Le calendrier des conseils municipaux à venir ainsi que des principales réunions vous a été transmis par courriel, la semaine dernière.

– La campagne pour les prochaines élections municipales de mars 2020 est officiellement ouverte. Celle-ci entraînera des contraintes pour les élus actuels et le personnel communal, en termes de communication principalement et de leur stricte obligation de réserve, notamment.

En ce qui me concerne, je saisis l'occasion de ce conseil municipal pour annoncer officiellement que j'arrêterai mon engagement pour la commune aux prochaines élections.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous qui m'avez accompagné pendant mes deux derniers mandats, voire avant, années au cours desquelles nous avons fait un excellent travail, je dis bien : excellent. Sans votre participation active, nous n'aurions pas pu mener à bien les projets dont je ne résiste pas à dresser un petit catalogue.

Parmi nos réalisations, permettez-moi de citer la reconstruction de l'hôpital, 24 M d'euros, qui fait aujourd'hui référence dans tout le département. Nous avons aussi enrichi la commune d'un bâtiment neuf accueillant prioritairement les activités du centre de loisirs, d'une caserne de gendarmerie neuve. Nous avons repris les canalisations du centre bourg, eaux, assainissement, pluviales. Nous avons mis en place une station d'épuration nouvelle, avec le concours du Pays Voironnais. Nous avons agrémenté le foyer logement d'une salle intergénérationnelle permettant la mixité des âges. A la Combe, nous avons installé le départ d'une station multi-randonnées. Nous sommes en cours de réalisation de la réfection de la montée des 3 Pierres. Nous poursuivons le projet d'une Maison de Services Au Public qui deviendra une Maison France Services. Nous pouvons être fiers d'avoir relancé et accompagné une dynamique dans le domaine des associations. Celles-ci ont su réinventer pour garder une attractivité au village : dix années de fête médiévale avec le succès que l'on sait, une fête nautique toujours populaire, un mud day fort prisé et dorénavant, une Valdingue qui fait l'unanimité... Nous avons aussi renouvelé toute l'équipe administrative et technique.

Cerise sur le gâteau, nous laisserons à nos successeurs une situation financière saine, fruit d'une gestion au plus près des feuilles de route établies. C'est un avantage qui me permet « *une petite vacherie* » au passage : les deux dossiers toujours un peu sensibles, pour rester poli, de l'école maternelle et de l'hôtel du Val d'Ainan sont les seuls que je n'ai pas traités en décision et en participation.

Je ne manquerai pas d'établir, plus tard, un bilan global, tant moral que financier, de toutes nos actions. Je n'oublie pas non plus que j'ai eu la chance d'accompagner au pays voironnais en tant que vice-président, deux pointures politiques locales : Michel Hannoun, ex-maire de Voreppe et Philippe Vial, ex-maire de Voiron.

« *Rions un peu* »: depuis 1989, j'ai assuré 6 élections municipales, campagnes incluses, sans oublier les cantonales, les législatives, les présidentielles, les européennes... Cela représente à minima 288 séances de conseil municipal plus les conseils communautaires mensuels, soit 154 séances également plus de nombreuses commissions... Mes successeurs sont informés ! La fonction de maire n'est pas celle d'un dilettante ou d'un novice, si on veut faire le travail comme il doit être fait, il faut du temps et de la disponibilité. Les outils modernes dont nous disposons ne nous dispensent pas du travail nécessaire. Je serai toujours à la disposition des élus à venir pour des informations plus détaillées.

Après 24 années de mandature, vous comprendrez pourquoi je m'arrête. Je ne suis pas sûr que mon épouse se réjouisse de ma future disponibilité, il faudra bien que je sois pénible avec quelqu'un !

Prochains conseils municipaux : 17/10, 12/12, 30/01 et 09/03 à 19h15

Arrivée de Monsieur MAHE à 20h10

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ *Administratif*

✓ Conventions de mise à disposition des locaux municipaux aux associations

La commune de Saint Geoire en Valdaine est riche de son tissu associatif. Afin de permettre la pratique des différentes activités régulières, des locaux municipaux sont mis à disposition des associations locales.

Une convention précisant les modalités de mise à disposition, notamment à titre gracieux, est à signer entre les parties.

Il est proposé de signer des conventions avec les associations suivantes :

- Cocktail Melody
- USV Basket
- USV Football
- Clic & Clap
- Enfance & Loisirs la Valdaine
- Club Rencontre
- Ski Nordique Chartrousin
- Les Val'daingues
- Amicale Boule
- Les archers de la Valdaine
- Les amis de l'école
- La Cuivrierie

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Finances*

✓ Révision de loyer maison paroissiale

La paroisse, loue un local à usage d'habitation appartenant à la commune pour loger les prêtres. Il est prévu de réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 595,67 € TTC par mois.

Pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers :

$$595.67 * 129.03 (4^{\text{ème}} \text{ trim } 2018) / 128.12 (\text{moyenne année } 2018) = 599.90 \text{ €}$$

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Point budgétaire

Il est présenté la situation budgétaire au 31 août 2019. Elle fait apparaître des recettes supplémentaires liées aux dotations de l'état qui avaient été minorées.

Le chapitre 011 (fonctionnement courant) met en évidence les dépenses énergétiques qui restent très importantes. Une réflexion sur les usages des bâtiments est à mettre en œuvre.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 16 juillet 2019

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 19 20041 – récépissé le 27 juin 2019

Demandeur : M^e Alain Maisonnier

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Objet : vente Bourry/Sourbes

Section (s) / Parcelle (s) : AM 145 – AM 256

Zonage : Uab1

CUa 38 386 19 20042 – récépissé le 26 juin 2019

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

Objet : Succession Mandin

Section (s) / Parcelle (s) : AV13

Zonage : Neb1 et Ab1

CUa 38 386 19 20043 – récépissé le 8 juillet 2019

Demandeur : Me Alain Maisonnier

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Objet : vente Bourry/Sourbes

Section (s) / Parcelle (s) : AM 145 – AM 256 – AM 255

Zonage : Uab1

DECLARATIONS PREALABLES

DP 038 386 19 20025 – Récépissé le 3 mai 2019

Demandeur : Catherine Ducloy

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 195

Zonage : Uab1

Instruction en cours : demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF

DP 038 386 19 20020 – Récépissé le 9 avril 2019

Demandeur : Ecole Privée Plampalais

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : réfection d'une partie du mur d'enceinte

Section (s) / Parcelle (s) : AW 313

Zonage : Uab1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 19 20029 – Récépissé le 20 mai 2019

Demandeur : Raphaël Fayolle

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : changement de destination d'un local existant / modification de l'aspect extérieur (ouvertures)

Section (s) / Parcelle (s) : AN 186

Zonage : Ua

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 19 20034 – Récépissé le 17 juin 2019

Demandeur : Raphaël Francillon

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : remplacement des menuiseries – ravalement des façades – isolation extérieure

Section (s) / Parcelle (s) : AW 223

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France assorti de prescriptions et de la commission

DP 038 386 19 20037 – Récépissé le 20 juin 2019

Demandeur : Christian Froge

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : remplacement couverture sur un auvent existant

Section (s) / Parcelle (s) : AK 197

Zonage : Uba et Ubb3

Avis favorable de la commission

DP 038 386 19 20038 – Récépissé le 21 juin 2019

Demandeur : Epfl du Dauphiné

Adresse du terrain : Place André Chaize

Objet : Réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 185

Zonage : Ua

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France assorti de prescriptions et de la commission

DP 038 386 19 20039 – Récépissé le 25 juin 2019

Demandeur : Mohamed Merouani

Adresse du terrain : rue de Verdun

Objet : devanture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 149

Zonage : Uab2

Avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 19 20040 – Récépissé le 26 juin 2019

Demandeur : Edf Enr Solaire

Adresse du terrain : Les Jardins du Val d'Ainan

Objet : panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 216

Zonage : Ubb4

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 19 20041 – Récépissé le 1^{er} juillet 2019

Demandeur : Gabrielle Chollat-Namy

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 37

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 19 20042 – Récépissé le 12 juillet 2019

Demandeur : Bruno Birraux

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : construction d'un abri

Section (s) / Parcelle (s) : AD 78

Zonage : Nhb2

Demande de pièces complémentaires

DP 038 386 19 20043 – Récépissé le 12 juillet 2019

Demandeur : Jean-Jacques Drevon

Adresse du terrain : voie de la Ferme

Objet : panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AH 132

Zonage : Ua et Uaa

Avis favorable de la commission

DP 038 386 19 20044 – Récépissé le 15 juillet 2019

Demandeur : Jean-Pierre Van Staëvel

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : repassage de la toiture et mise en place de fenêtre de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AN 170

Zonage : Ubb4

Instruction en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 038 386 19 20004 – Récépissé le 17 mai 2019

Demandeur : Florian Charvet

Adresse du terrain : impasse de Paradis

Objet : démolition d'un bâtiment agricole existant et reconstruction en lieu et place d'un bâtiment de stockage

Section (s) / Parcelle (s) : AC 14

Zonage : Nh

Instruction en cours

PERMIS D'AMENAGER

PA 038 386 19 20001 – Récépissé le 6 juin 2019

Demandeur : Cabinet Sintegra pour le compte de la Société Plurimmo

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : création de 8 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AW 376 – AW 377 – AW 378 – AW 379 – AW 380 – AW 381 – AW 382 – AW 383 – AW 384

Zonage : Ub

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Alain Maisonnier

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Section (s) / Parcelle (s) : AM 145 – AM 255 – AM 256

Pas d'exercice du droit de préemption

✓ Commission Urbanisme du 27 août 2019

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 19 20046 – réceptionné le 21 août 2019

Demandeur : Cindy Boulen

Adresse du terrain : Champ Morel

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 544 – AL 551

Zonage : Ubb1 et Ubb2

Instruction en cours

CUa 38 386 19 20047

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Chemin de l'Etergne

Objet : vente

Section (s) / Parcelle (s) : AW 279

Zonage : Ub

CUa 38 386 19 20048

Demandeur : Maître Dominique JACQUOT

Adresse du terrain : l'Etergne

Objet : Donation CHOLLAT NAMY

Section (s) / Parcelle (s) : AW 217

Zonage : A – Secteur ABF

CUa 38 386 19 20049

Demandeur : Maître Marc BILLON-GALLAND

Adresse du terrain : Les Communaux

Objet : vente BONNET / GEORGES

Section (s) / Parcelle (s) : AB 214

Zonage : Nh

DECLARATIONS PREALABLES**DP 038 386 19 20045 – Récépissé le 29 juillet 2019**

Demandeur : Clément Genton-Pereset

Adresse du terrain : chemin du Fourrier

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AV 97

Zonage : Ne

En attente de pièces complémentaires**DP 038 386 19 20047 – Récépissé le 26 août 2019**

Demandeur : Jean-Pierre Van Staëvel

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 170

Zonage : Ubb4

Instruction en cours**DP 038 386 19 20048 – Récépissé le 11 septembre 2019**

Demandeur : GRENN PLANET – JS Services (Pour Serge Charreton)

Adresse du terrain : route de Velanne

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AD 335

Zonage : Nh

PERMIS DE CONSTRUIRE**PC 038 386 19 20005 – Récépissé le 24 juillet 2019**

Demandeur : Sabiha Rondeau-Ziane

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 229

Zonage : Ub

Instruction en cours**PC 038 386 19 20006 – Récépissé le 31 juillet 2019**

Demandeur : Manon Sartori – Kévin Piat

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 208

Zonage : Ub

Instruction en cours

PC 038 386 19 20007 – Récépissé le 2 août 2019

Demandeur : Gaec des Fayeux

Adresse du terrain : voie des Fayeux

Objet : création d'une avancée de toiture sur une étable

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2

Avis favorable de la commission

- ✓ Site Patrimonial Remarquable : délibération d'approbation du périmètre

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a créé un nouvel outil de protection du patrimoine, le Site Patrimonial Remarquable.

En application de l'article L. 631-2 du Code du Patrimoine, la décision de classement du site patrimonial remarquable (SPR) incombe au Ministre chargé de la culture qui, préalablement, recueille l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, l'avis de la commune concernée ainsi que l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Le projet de périmètre et les avis recueillis seront ensuite soumis à enquête publique avant que le Ministre ne prenne sa décision de classement.

Le classement du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) par arrêté ministériel a pour effet immédiat de soumettre tous les travaux situés au sein de ce périmètre à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

La commune doit donc se prononcer sur le périmètre qui sera soumis au Ministre.

Ce périmètre est délimité pour son intérêt historique, architectural et paysager. Il comprend à la fois :

- Un secteur urbain central, constitué du cœur de village historique et marqué par un relief induisant de nombreuses vues remarquables,

Ce secteur présente une grande densité de patrimoine avec les principaux témoins de la richesse historique de la commune (2 monuments historiques classés ou inscrits).

- Des secteurs naturels comprenant peu de bâti mais d'une grande qualité paysagère avec des paysages très ouverts qui offrent de nombreux points d'appel du regard avec les collines du Dauphiné au sud, les contreforts de la Savoie au Nord et le patrimoine bâti enchâssé dans les espaces de cultures de prairies, de jardins et de bois.

Lorsque le SPR sera classé, une seconde phase s'ouvrira, à savoir la définition des règles applicables au sein du périmètre. Le périmètre du SPR s'ajoutera aux règles du PLU.

Ce périmètre viendra se substituer au périmètre qui existait précédemment.

Décision : adopté avec une abstention

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJET

- ✓ SEDI : Assistance à Projets d'Urbanisme

A titre liminaire, Monsieur le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Hors cas prévu par l'article L.342-11 du code de l'énergie, cette contribution est versée au concessionnaire lorsqu'il est fondé à réaliser les travaux d'extension.

Or, l'examen des éléments des propositions techniques est financières (PTF) étant complexe, les services de la commune ne sont pas en mesure d'exercer une analyse pertinente de ces éléments et ne peuvent donc de ce fait interpréter de manière avisée le chiffrage établi alors par le concessionnaire.

Toutefois, la commune est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère qui dispose des compétences techniques requises afin d'apporter une réelle expertise à la commune dans l'analyse des différents éléments des PTF du concessionnaire. Le SEDI est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Monsieur le Maire informa le conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation.

Les modalités d'échange avec le SEDI seront précisées par une convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente au conseil la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme (APU).

Monsieur le Maire informa le conseil municipal que le service APU est gratuit faisant partie des différents services offerts par le SEDI à ses adhérents.

Décision : approuvé à l'unanimité

✓ SEDI : rénovation de l'éclairage public

Après étude, le plan de financement prévisionnel pour la rénovation d'une première tranche d'éclairage public est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 39 212 €
Montant total des financements externes : 17 829 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI : 858 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 20 525 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ SEDI : renforcement poste « La Pale »

A la suite de notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité des travaux de renforcement poste « LA PALE ».

Réseaux électricité

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 4 098 €
Montant total des financements externes : 3 409 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI : 39 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 651 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- De l'avant-projet présenté et du plan de financement définitif,
- De l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Décision : adopté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ NAP : convention avec l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine »

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4.5 jours à la rentrée 2019.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « Enfance & Loisirs La Valdaine » et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2019-2020.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ NAP : convention avec l'association « USV Basket »

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2019.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « USVBasket » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « USVBasket » et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2019-2020.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Points d'information de la commission Scolaire

✓ Rentrée

Les effectifs sont de 74 élèves à la maternelle, 110 à l'élémentaire et 76 à Plampalais. Les conditions d'accueil sont bonnes après de travaux, notamment à l'école élémentaire avec la rénovation de deux classes (peinture, électricité et éclairage).

L'épisode de canicule a relancé la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour en réduire les effets dans les classes.

Les activités périscolaires (NAP) ont démarrées avec un projet de carnaval comme fil rouge de cette année.

✓ Points d'information de la commission Culture

Le programme des Journées Européennes du Patrimoine est édité par le Pays Voironnais. L'Espace Versoud accueillera une exposition, des projections autour de l'histoire du cinéma qui fait partie de l'histoire du lieu. Des visites seront proposées par un guide conférencier.

Un hommage a été rendu à Philippe RENARD, qui a œuvré pour le développement culturel local et plus particulièrement autour du livre : livres en mains, livres à vous...et qui nous a quittés le début septembre.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Commission Environnement du 10/09/2019
Rapport de Pierre EYMERY et Patrice MORTREUIL

✓ CAPV – Rapports d'activités : Eau/Assainissement – Transport – Déchets

L'ensemble des membres présents a pris connaissance des rapports d'activités des domaines de l'Eau et de l'Assainissement, du Transport ainsi que des Déchets pour l'année 2018.